



Suivi de la mise en œuvre du
plan de gestion des matières
résiduelles (PGMR)
RAPPORT ANNUEL
2023

Service d'aménagement
4 juin 2024

Principales réalisations de l'année 2023

- Poursuite de la création d'I.S.É. selon les besoins des municipalités :
 - Publications Facebook (multiples) portant sur le compostage, le bac brun et les matières résiduelles;
 - Mise à jour de la signature visuelle et de l'information du Bottin vert;
 - Infolettre aux municipalités (Jour de la Terre) portant sur les différents résultats de la collecte sélective et leurs résultats respectifs pour chaque municipalité (compostage, recyclage et déchets ultimes);
 - Mise à jour du visuel de l'aide-mémoire du compostage;
 - Formation citoyenne sur le compostage dans cinq municipalités.
- Rédaction à l'interne du PGMR 2023-2030.
- Poursuite du programme de récupération du textile.
- Mise en place d'une stratégie pour l'implantation de la collecte des matières organiques dans les ICI :
 - Élaboration de la stratégie;
 - Premières approches faites auprès de certains ICI.
- Maintien des services offerts par les municipalités.
- Maintien des services de réponses/conseils aux questionnements des citoyens, municipalités et ICI.
- Mise à jour du guide de fonctionnement du Comité de suivi du PGMR.

Tableau de suivi pour l’année 2023 de la municipalité régionale de comté d’Abitibi (PGMR 2016-2020)

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.1	Mettre en place les infrastructures nécessaires au compostage des matières organiques.	<u>Option A</u> Construire une plateforme de compostage apte à desservir les secteurs résidentiel, institutionnel, commercial et industriel (ICI) de l'ensemble du territoire. <u>Option B</u> Construction d'une plateforme de compostage pour certaines municipalités et implantation du compostage communautaire et domestique dans les autres municipalités.	MRC d'Abitibi, municipalités	<u>2016</u> Finalisation de l'étude préparatoire du projet territorial de plateforme de compostage en 2016 par la MRC. <u>2018</u> Planification financière et mise en place des infrastructures avant le 31 décembre 2018.	La plateforme de compostage (12 municipalités) : 100 % complétée. Le composteur industriel pour la communauté d'Abitibiwinini : 100 % complété. Le composteur industriel (4 municipalités) : 100 % complété. Le composteur industriel de la municipalité de Barraute : la municipalité a décidé de se joindre à la collecte du groupe des 4 (projet de composteur rotatif industriel de Landrienne).	Réalisé, il manque l'implantation aux ICI (stratégie et approche débutées) et aux multilogements (partiellement couvert).
1.2	Planifier la collecte des matières organiques.	Acheter les bacs et implanter la collecte à 3 voies d'ici le 31 décembre 2018.	Municipalités, MRC d'Abitibi	<u>2017</u> Planification de la collecte par les municipalités. <u>2018</u> Achat des bacs et mise en service de la collecte. Collecte accessible aux ICI d'ici le 31 décembre.	La plateforme de compostage (12 municipalités) : 90 % Le composteur industriel pour la communauté d'Abitibiwinini : 100 % Le composteur industriel (4 municipalités) : 100 % Le composteur industriel de la municipalité de Barraute : s'est joint au projet de Landrienne. Fusion municipale entre La Morandière et Rochebaucourt (implantation de la collecte de la MO pour le quartier Rochebaucourt est à venir).	La plateforme de compostage (12 municipalités) : La collecte pour les ICI et les multilogements de 6 portes et plus de la Ville d'Amos se poursuivent en 2023-2024. Le composteur industriel (5 municipalités) : Janvier 2020. La plupart des multilogements et ICI sont desservis. Une approche sera mise en place pour compléter en 2023-2024.

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.3	Organiser une campagne de sensibilisation à la participation à la collecte 3 ^e voie des matières organiques.	Préparation des outils de communication, planification et réalisation d'une vaste campagne de sensibilisation visant à atteindre les objectifs de participation.	MRC d'Abitibi, municipalités	<u>2017-2018</u> Préparation d'un plan de communication Préparation des outils de communication <u>2018-2020</u> Réalisation de la campagne de sensibilisation de 2018 à 2020. <u>2020-2023</u> Poursuite de publication d'ISÉ pour encourager la participation à la collecte de la MO.	La plateforme de compostage (12 municipalités) : 100 % complétée. Le composteur industriel pour la communauté d'Abitibiwinni : 100 %. Le composteur industriel (4 municipalités) : 100 %. Barraute s'est joint au projet de Landrienne. Fusion municipale entre Rochebaucourt et La Morandière (implantation de la collecte de la MO pour le quartier Rochebaucourt, à venir).	Le composteur industriel (4 municipalités + Barraute) : Poursuite d'ISÉ en 2023. Production de documents ISÉ, afin de répondre aux questionnements des citoyens. <u>Mise en place de formation citoyenne et mise à jour de l'aide-mémoire sur le compostage.</u>
1.4	Poursuivre la mise en place des programmes de vidange systématique des boues de fosse septiques.	Maintenir les services déjà en place, préciser l'état de la situation, convenir d'une stratégie et d'un plan d'action pour implanter graduellement la collecte systématique des boues de fosse septique sur le territoire.	Municipalités, MRC d'Abitibi	<u>En continu</u> Maintien des services en place. <u>2016-2019</u> Mettre en place une stratégie et un plan d'action. Implantation graduelle de la collecte systématique.	Services maintenus (100 %). Outil de sensibilisation sur l'importance de la collecte des boues de fosse septiques (100%). Implantation graduelle de la collecte systématique (50 % pour les secteurs riverains (2/2)).	Production d'un document d'information portant sur les bons gestes et comportements à adopter pour faciliter la vidange et le travail des vidangeurs. Redistribution du document informatif créé en 2020. Poursuite des discussions dans le comité sur les boues de fosse septiques de la MRC.
1.5	Maintenir et favoriser l'amélioration de la collecte porte-à-porte des matières recyclables et des résidus ultimes.	Maintenir et favoriser la collecte porte-à-porte des matières recyclables des secteurs résidentiels et ICI dans l'ensemble des municipalités.	Municipalités, MRC d'Abitibi	<u>En continu</u> Analyser la performance de la récupération de la collecte sélective, la performance à l'enfouissement et émettre des recommandations. Sensibiliser les résidents et les ICI à la récupération.	Services maintenus (100 %). Performance analysée et recommandations émises en (0 %) (mesure 2.2). Sensibilisation des résidents et ICI. Mise à jour du Bottin vert complété (en 2023 avec une nouvelle signature visuelle). Campagne régionale sur l'importance de la collecte sélective (100 %).	Publication de l'évolution de la performance pour chaque municipalité selon le type de matières résiduelles (compost, recyclage, déchet). Publications Facebook et diffusion d'une capsule vidéo dans les cinémas régionaux portant sur l'importance du recyclage, article étudiant paru dans le journal local à la suite d'une visite régionale du centre de tri et des coordonnateurs régionaux de matières résiduelles (2020).

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.6	Maintenir et favoriser l'amélioration de la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD).	Maintenir les services de récupération des RDD déjà en place dans les municipalités.	Municipalités, MRC d'Abitibi	<u>En continu</u> Maintenir les services municipaux déjà en place. <u>2017-2018</u> Analyse de la performance et recommandations via le bilan de la récupération. <u>2017-2020</u> Sensibiliser les résidents et ICI à la récupération des RDD. <u>2019-2020</u> Si requis, amélioration.	Services maintenus : 100 %. Analyse complétée et recommandations émises via les priorités d'action 2016-2017 par le comité de suivi en 2016. Sensibilisation des résidents et ICI : ISÉ pour citoyens 2023.	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (mesures 1.1. 1.2 et 1.3). Le bottin vert mis en ligne en 2017 permet aux résidents et ICI de savoir comment disposer correctement des RDD (mesure 1.8). Grand Ménage (T.N.O.) organisé avec un conteneur permettant le dépôt de RDD. Maintien du support pour l'organisation du Grand Ménage pour le T.N.O.
1.7	Maintenir et favoriser l'amélioration des opérations " Grand ménage ", des collectes saisonnières et des points de dépôt permanents.	Annuellement, maintenir les services existants dans les municipalités, analyser le bilan de la récupération des services en place et recommander des actions pour améliorer ces services.	Municipalités, MRC d'Abitibi	<u>En continu</u> Maintenir les services municipaux déjà en place. Analyse de la performance et recommandations via le bilan de la récupération. Application des recommandations du comité de suivi.	Services maintenus : 100 %. Analyse complétée et recommandations émises via les priorités d'action 2016-2017 par le comité de suivi. Bonification des services dans au moins 2 municipalités en 2018. Amélioration du dépôt permanent dans 1 municipalité en 2018.	Maintien du support pour l'organisation du Grand Ménage pour le T.N.O.
1.8	Mettre à jour l'information concernant les points de récupération.	Mettre à jour la liste des récupérateurs et diffuser le Bottin vert à partir de 2017.	MRC d'Abitibi	<u>2016</u> Mise à jour de la liste des récupérateurs. <u>2017-2022</u> Bottin vert disponible en format électronique et diffusé. <u>2023</u> Mise à jour de l'information du Bottin vert.	Mise à jour du Bottin vert en 2019 (100%) en continu de 2020 à 2023.(ajout/modification points de dépôts/récupérateurs spécialisés et différentes matières ajoutées aux listes).	Poursuite de la mise à jour (en continu). Mise à jour portant aussi sur les nouvelles directives concernant le Covid-19 : notamment le retrait de certaines matières compostables (papiers mouchoirs, par exemple) et le retrait de ces directives avec la diminution de la situation pandémique (2022-2023).

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.9	Favoriser le développement d'une filière de récupération des plastiques agricoles d'ensilage.	Évaluer l'opportunité de récupérer les plastiques agricoles. S'il y a lieu, mettre en place un projet pilote de récupération et l'implanter s'il y a des résultats favorables.	MRC d'Abitibi	<u>2016-2017</u> Évaluation interne réalisée <u>2017-2023</u> Recommandations du comité de suivi appliquées.	Évaluation interne réalisée en 2016. Recommandations émises via les priorités d'action 2016-2017 par le comité de suivi : Diffusion du programme d'Agri-récup concernant les contenants de pesticide auprès des municipalités pour sensibiliser les agriculteurs en 2017.	La mesure n'a pas été priorisée par le comité de suivi du PGMR. Elle a été reprise dans le cadre du prochain PGMR afin d'assurer l'accès au point de dépôt dans le cadre de la REP. Quelques articles de spécialistes ont été publiés durant l'année 2020. Quelques entreprises spécialisées seraient en mesure de les recycler.
1.10	Organiser la collecte des véhicules hors d'usage (VHU).	Réaliser un portrait détaillé de la récupération des VHU sur le territoire de la MRC et recommander une procédure à suivre pour les résidents des municipalités du territoire.	MRC d'Abitibi, municipalités	<u>En continu</u> Portrait détaillé réalisé. Recommandations du comité de suivi appliquées. Collectes réalisées.	Portrait de la filière de récupération des VHU réalisé en 2016 (100%). Production d'une version préliminaire d'un document de sensibilisation et d'un formulaire d'inscription à la collecte 2018–(75%).	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (mesures 1.1. 1.2 et 1.3).
2.1	Former un comité permanent de suivi du PGMR.	Mettre en place un comité permanent de suivi du PGMR regroupant l'ensemble des services municipaux de récupération du territoire.	MRC d'Abitibi	<u>2016</u> Formation du comité. <u>En continu</u> Rencontres du comité.	Comité formé en 2016 <u>Rencontres du comité</u> : 2016 (3) 2017 (2) 2018 (0) 2019 (0) 2021 (1) 2022 (1) 2023 (0)	Priorité accordée à l'implantation de la collecte du compostage en 2019. Le comité se rencontrera à nouveau lorsque les priorités d'action déjà identifiées auront été réalisées par la MRC. Relance du comité en 2021. Aucune rencontre n'a eu lieu en 2023, considérant l'absence de conseiller en environnement et le travail de rédaction du PGMR. Le guide de fonctionnement a été mis à jour et il est prévu de tenir une moyenne de trois rencontres annuelles pour la mise en œuvre des actions du PGMR 2023-2030.

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
						Le rapport suivant fait l'état des lieux quant au suivi du PGMR et il sera présenté au comité de suivi, qui est permanent suite à la relance de la rencontre 2021.
2.2	Réaliser un suivi de l'évolution des coûts et de la performance des services de collecte et traitement des matières résiduelles.	Réaliser annuellement un suivi de la performance de l'ensemble des services municipaux de collecte et récupération des matières résiduelles pour identifier les enjeux et recommander les priorités d'action de l'année suivante.	MRC d'Abitibi, municipalités	<u>En continu</u> Analyse du bilan de récupération déposée au comité. Recommandations du comité. Application des recommandations	Analyse du bilan complétée et déposée au comité (0%). Recommandations du comité (100%). Mise en œuvre des recommandations relatives aux priorités d'action 2016- 2017 (50%). 5 municipalités se sont regroupées pour la collecte des 3 bacs en 2019, et ce pour les 5 prochaines années.	Le comité de suivi n'a pas priorisé l'analyse des coûts, qui n'apparaît donc pas dans les priorités d'action 2016-2017 indiquées dans la mise en contexte. Travail d'analyse comparative à réaliser dans les prochains mois, afin d'offrir une vision générale de la progression dans la MRC d'Abitibi.
2.3	Supporter les municipalités et les récupérateurs dans l'accompagnement des générateurs.	Supporter les municipalités et les récupérateurs en leur partageant l'information requise et en leur offrant des activités de formation demandées.	MRC d'Abitibi	<u>2016</u> Rencontres avec les municipalités et les récupérateurs. Analyse des besoins et recommandations. <u>2017-2020</u> Diffusion de l'information et formations offertes.	9 rencontres avec les municipalités en 2016-2017. (Mesure 2.1) Formations et diffusion de l'information en 2017	La priorité a été accordée à l'accompagnement des municipalités dans l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service. L'ajout de la section « compostage » au Bottin vert et sa mise à jour annuel permettront d'outiller les municipalités (mesures 1.3). Support et aide aux citoyens durant l'année 2023, ainsi que quelques publications portant sur plusieurs matières résiduelles (recyclage et compostage).

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
2.4	Acquérir les connaissances manquantes et améliorer les services.	Lorsqu'il sera difficile d'orienter efficacement les actions pour atteindre les objectifs régionaux de récupération, des connaissances additionnelles devront être acquises via des études externes (ex.: caractérisation des déchets). L'achat d'équipement pourrait également être requis.	MRC d'Abitibi	<u>En continu</u> Besoins en acquisition de connaissances identifiés. Recommandation de demande financière par le comité de suivi. Études réalisées ou équipements achetés	Identification des besoins (50%). 2 rencontres avec les ICI en 2016 (CISSSAT et CSH). Analyse des besoins des municipalités (100%). ICI sondés en collaboration avec les municipalités (3/16). Écoles sondées pour leurs besoins d'accompagnement (100%) et recommandations émises (50%) (Mesure 5.6). Aucune recommandation d'étude.	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (mesures 1.1. 1.2 et 1.3).
3.1	Adopter un plan de communication.	À partir de 2016, les communications générales concernant les matières résiduelles par la MRC d'Abitibi devront être planifiées et structurées pour diffuser efficacement l'information, outiller les municipalités et les récupérateurs, afin d'accompagner les résidents et les ICI du territoire.	MRC d'Abitibi	<u>2016</u> Élaborer un plan de communication. <u>2017-2023</u> Réalisation des actions planifiées.	Plan de communication rédigé en 2016 (100%). Plan de communication concernant les matières organiques et la collecte 3 ^e voie (100%) mesure 1.3.	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (mesure 1.3). Plan de communication adopté pour 2020, 2021,2022 et 2023 (avec le CSPGMR).
3.2	Élaborer ou adapter des outils de communication existants.	À partir de 2016, adapter les outils de communication existants de la MRC (site internet, Bottin vert).	MRC d'Abitibi	<u>2016</u> Adapter les outils de communication existants (site internet, Bottin vert). <u>2016-2017</u> Élaborer les outils manquants (priorités au recyclage, aux boues de fosse	Bottin vert (100%) Site Internet mis à jour (100%) Élaboration des outils manquants (0%) Production de 3 articles <i>Saviez-vous que...</i> pour diffusion dans les journaux communautaires.	La campagne régionale va se poursuivre en 2020 (vidéo 5 min et campagne télévision) à conserver et proposer au CSPGMR pour les prochaines activités d'ISÉ, année 2023 et les suivantes (maximiser et optimiser la présence médiatique).

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
				septiques, résidus de CRD, résidus alimentaires).	Élaboration des outils concernant les résidus alimentaires (100%). Campagne régionale sur l'importance du recyclage (95%).	
3.3	Faire connaître la gestion des matières résiduelles.	En s'appuyant sur des outils de communication, diffuser l'information et faire connaître les services existants de récupération des matières résiduelles de l'ensemble du territoire.	MRC d'Abitibi, municipalités	<u>2017</u> Préparation d'outils de sensibilisation. <u>2017-2023</u> Diffusion de l'information. Campagnes de sensibilisation au compostage (collecte 3 ^e voie).	Préparation d'outils de sensibilisation : 100 % Diffusion de l'information: 100 %	Poursuite des publications ISÉ et mise à jour des informations sur le Bottin Vert (en continu).
3.4	Diffuser les résultats de la mise en œuvre du PGMR.	Produire et diffuser le rapport annuel de la récupération et le rapport annuel de suivi du PGMR.	MRC d'Abitibi	<u>En continu</u> Bilan annuel de la récupération. Rapport annuel de suivi du PGMR.	Bilan annuel 2016 - 2019 de la récupération (0%). Rapport annuel 2016 - 2019 de suivi du PGMR (100%).	Les données de récupération de 2016 - 2019 ont été collectées sans produire le bilan. Bilan produit en 2020, 2021, 2022 et 2023 pour le Jour de la Terre. Les données de GMR résidentielles en 2023 ont montré un « essoufflement » de la population envers l'utilisation du service de la collecte de la MO. Décision de partager les données aux municipalités sous format consultatif (ne pas diffuser pour ne pas décourager la population).
3.5	Informers les résidents occasionnels des services de récupération offerts et les	D'ici 2018, avoir commencé à informer les résidents occasionnels des services de récupération offerts et les inciter à utiliser ces services.	MRC d'Abitibi	<u>2016</u> État de la situation. <u>2017</u> Conception des outils de sensibilisation. <u>2018-2023</u> Sensibilisation	État de la situation réalisé lors des rencontres de priorisation avec les municipalités en 2016. Conception des outils de sensibilisation (0%).	Étant donné que l'implantation du compostage a été priorisée (mesures 1.1, 1.2 et 1.3), la préparation de dépliants sur les 3RV/matières recyclables s'adressant aux résidents, prévue en 2016-2017 (voir la mesure 3.2), a été reportée.

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
	inciter à utiliser ces services.					Production de quelques publications et distribution de dépliants ISÉ au courant de 2020. Production de nouvelles publications en 2023 et en étant contextuelle avec les demandes des municipalités.
4.1	Accompagner-les ICI dans leur gestion des matières résiduelles.	D'ici la fin de 2017, avoir élaboré une stratégie et créer des outils pour sensibiliser les ICI à la récupération, les accompagner et les inciter à récupérer.	MRC d'Abitibi	<u>2016-2017</u> État de la récupération. Stratégie d'intervention. Conception des outils de sensibilisation <u>2017-2023</u> Campagne de sensibilisation. Mesures incitatives et accompagnement des ICI.	État de la récupération communiqué au comité (100%). Stratégie d'intervention adoptée (100%). Conception des outils de sensibilisation (5%) (Mesure 3.2). Campagne de sensibilisation (0%). Mesures incitatives et d'accompagnement (0%)	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (Mesures 1.1. 1.2 et 1.3). Une stratégie pour l'accompagnement des ICI et des approches ont été faites en 2023.
4.2	Favoriser la résolution des problématiques particulières rencontrées par les générateurs ICI.	À partir de 2017, noter les problématiques particulières des ICI et, sur recommandations du comité de suivi, collaborer avec les services de récupération pour aider les ICI à trouver des solutions.	MRC d'Abitibi	<u>2017-2020</u> Problématiques notées. Analyses transmises au comité de suivi. Recommandations appliquées.	Analyse des 3 ICI présentée au comité (100%). Recommandations du comité (0%).	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage (Mesures 1.1. 1.2 et 1.3). La recherche de débouchés pour les résidus de CRD amorcée en 2017 s'est avérée infructueuse (Mesure 4.6). La MRC est en attente des résultats d'un comité provincial pour relancer le dossier.

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.3	Mettre sur pied une base de données concernant les ICI.	De 2016 à 2020, rencontrer les ICI et colliger l'information recueillie lors des rencontres dans des rapports de visites et dans une base de données Excel.	MRC d'Abitibi	<u>En continu</u> Rencontres d'ICI Rapports de visite Base de données Excel	2 ICI rencontrés en 2016. 1 ICI rencontré en 2017. Notes manuscrites des visites et communications téléphoniques consignées au dossier. Base de données Excel (0%).	Mesure non priorisée pour 2016-2017 par le comité.
4.4	Accompagner les organisateurs d'événement dans la gestion des matières résiduelles.	Rencontrer les organisateurs d'événements pour connaître leurs besoins d'accompagnement et agir selon les recommandations du comité de suivi.	MRC d'Abitibi	<u>2016-2018</u> Rencontrer les organisateurs d'événements. Recommandations du comité de suivi. <u>2017-2023</u> Accompagnement selon les recommandations du comité de suivi.	Rencontres réalisées avec 1 organisateur d'événements en 2017. 1 recommandation du comité de suivi en 2016. Accompagnement (suspendu).	Mesure non priorisée pour 2016-2017 par le comité.
4.5	Mise à jour de la réglementation encadrant la gestion des matières résiduelles.	Pour l'ensemble des municipalités du territoire, mettre à jour la réglementation encadrant la gestion des matières résiduelles.	Municipalités, MRC d'Abitibi	<u>2016</u> Proposition de canevas de règlements. <u>2017-2023</u> Mise à jour des règlements, entrée en vigueur et application.	Proposition de canevas (0%). Mise à jour des règlements (20%).	Mesure non priorisée par le comité. Certaines municipalités se sont dotées de règlements, notamment vis-à-vis la gestion, la collecte et le transport de la matière organique.
4.6	Favoriser le tri à la source des résidus de CRD.	Acquérir de l'information sur la récupération du secteur des résidus de CRD, l'analyser, établir une stratégie pour sensibiliser et accompagner les citoyens, les ICI et les entrepreneurs en construction.	MRC d'Abitibi	<u>En continu</u> Analyse préliminaire complétée Recommandation de stratégie d'accompagnement par le comité de suivi. Sensibilisation et accompagnement.	Analyse préliminaire (0%). Recommandations du comité de suivi en 2016. Application des recommandations de 2016 (100%). Sensibilisation et accompagnement (0%).	En l'absence de possibilité de développement d'une filière locale de valorisation des résidus de CRD, la problématique se poursuit. Le constat est le même dans les MRC voisines. Un comité provincial du 3RMCDQ se rencontre pour proposer des solutions (en attente des conclusions). Quelques séances d'information (provinciales) à ce sujet. La Ville d'Amos va mettre sur pied

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
						(2023) un dôme à son écocentre (favoriser la réutilisation de matière encore viable ou utilisable).
5.1	Encourager l'utilisation des couches lavables.	Recommander aux municipalités des pistes d'action pour encourager l'utilisation des couches lavables par les familles et les institutions de la petite enfance.	Municipalités, MRC d'Abitibi	<u>2017</u> Analyse préliminaire (état de la situation). <u>2017-2023</u> Recommandations par le comité de suivi. Application des recommandations.	Analyse préliminaire (0%). Aucune recommandation.	Cette mesure n'a pas été priorisée par le comité en 2016-2017. Plusieurs de nos municipalités en font la promotion depuis 2020-2021 et repartagent annuellement, ainsi que les produits d'hygiène féminine réutilisables.
5.2	Promouvoir le compostage domestique et l'herbicyclage.	Diffuser de l'information sur le compostage domestique et offrir des formations s'adressant aux citoyens, aux écoles et aux ICI dans l'attente de la mise en place d'une plateforme de compostage municipal.	MRC d'Abitibi	<u>En continu</u> Formation sur le compostage domestique. Information sur le compostage disponible.	Formations données en 2016 et 2017. Dépliant sur le compostage domestique (disponible sur le site Internet de la MRC d'Abitibi).	Avec l'implantation du compostage (Mesures 1.1, 1.2 et 1.3), les formations sur le compostage domestique n'ont pas été priorisées. Inclusion de ces grands principes dans les ISÉ pour favoriser le détournement de l'enfouissement des MO.
5.3	Supporter financièrement les OBNL et entreprises d'économie sociale œuvrant dans le réemploi.	Réviser le programme d'aide financière de la MRC s'adressant aux OBNL et entreprises d'économie sociale œuvrant dans le réemploi afin de favoriser les services de proximité et	MRC d'Abitibi	<u>2016</u> Réviser les critères d'admissibilité. <u>En continu</u> Octroi de l'aide financière.	Critères d'admissibilité révisés (100%). Octroi de la totalité du montant du programme pour les années 2016 - 2019 (100%).	Poursuite du financement de la MRC à certaines entreprises d'économie sociale œuvrant dans le réemploi (2020,2021,2022 et 2023).

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
		poursuivre sa mise en œuvre.				
5.4	Favoriser l'intégration des 3RV aux politiques de fonctionnement de la MRC et des municipalités.	Favoriser l'intégration des 3RV aux politiques de fonctionnement de la MRC et des municipalités d'ici 2020 en offrant d'abord des outils de sensibilisation aux municipalités, des occasions d'échange d'expertise, de formation et en proposant des canevas de politiques lorsque les outils seront implantés.	MRC d'Abitibi	<u>2016</u> Adoption du guide de fonctionnement du comité de suivi. <u>2016-2019</u> Intégration d'outils et pratiques de gestion selon la hiérarchie des 3RV. <u>2019</u> Canevas des politiques. <u>2020</u> Adoption de politiques des 3RV, application et ajustements.	Guide de fonctionnement du comité (adopté par résolution par 16 municipalités sur 20). Intégration d'outils et pratiques de gestion selon la hiérarchie des 3RV (0%).	La majorité des municipalités ont adopté le principe des 3RV, mais il est difficile d'établir le niveau d'application actuel du principe.
5.5	Prioriser l'épandage agricole des boues municipales et papetières.	À partir de 2016, effectuer un suivi des prévisions et de la valorisation des boues municipales ainsi que des boues papetières et intervenir auprès des organismes responsables au besoin.	MRC d'Abitibi	<u>2016</u> Portrait prévisionnel de la valorisation des boues municipales. <u>En continu</u> Suivi de la valorisation des boues au bilan annuel de la récupération.	Portrait prévisionnel de la valorisation des boues municipales (100%). Suivi des activités de valorisation lors de la collecte de données pour le bilan annuel de la récupération 2015 - 2019 (100%).	Il n'y a pas eu de vidange d'étang municipal entre 2015 et 2023. La papetière a pour orientation interne de valoriser 100% de ses boues et de ses cendres Depuis que l'usine a arrêté ses activités et fermé ces portes en 2020.

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.6	Organiser des activités de sensibilisation et des visites d'installation pour les écoles et le grand public.	Selon les besoins exprimés par les directions d'école et les citoyens, organiser localement des activités de sensibilisation et/ou des visites d'installation de récupération avec les ressources du milieu et à l'aide du matériel pédagogique préparé par la MRC.	MRC d'Abitibi	<u>2016-2017</u> Rencontre du CSSH. Préparation du matériel pédagogique. <u>En continu</u> Plan d'action. Ateliers en classes et/ou visites d'installations.	Direction du CSSH rencontrée en 2017. Sondage envoyé aux dix (10) directions d'école en 2017. Réponse au sondage ou rétroaction des directions d'école (3/10). Plan d'action (0%). Préparation du matériel pédagogique (0%). Ateliers en classes et/ou visites (0%). La Ville d'Amos offre des formations « Carbone Scol'ERE » dans les écoles de son territoire en 2019.	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage (Mesures 1.1. 1.2 et 1.3). Des approches avec le CSSH sont prévues en 2024.
5.7	Promouvoir l'intégration des 3RV au quotidien des individus et des ICI.	Intégrer les 3RV au plan de communication, aux outils de sensibilisation et aux campagnes de sensibilisation de la MRC.	MRC d'Abitibi	<u>2017-2023</u> 3RV intégré aux outils et actions de communication de la MRC d'Abitibi (2017-2023).	Intégration des 3RV aux outils et actions de communication (5%).	La notion des 3RV est mentionnée dans le site du Bottin vert. Les autres outils de sensibilisation sont reportés. Principe présent dans nos ISÉ.
5.8	Reconnaître les municipalités et ICI appliquant les 3RV de façon exemplaire.	Intégrer les 3RV au plan de communication, aux outils de sensibilisation et aux campagnes de sensibilisation de la MRC.	MRC d'Abitibi	<u>2017-2023</u> Recommandations du comité de suivi. Actions de reconnaissance.	Recommandation de réévaluer la priorité en 2018. Actions de reconnaissance (0%).	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage (Mesures 1.1. 1.2 et 1.3).

(Suite) Tableau de suivi pour l’année 2023 de la municipalité régionale de comté d’Abitibi (PGMR 2023-2030)

No	Mesure	Description	Responsable (s)	Échéancier	Avancement	Avancement - Nombre de municipalités	Commentaire
1.1	Bonifier les activités de sensibilisation visant à faire connaître à la population les volets de la gestion des matières résiduelles.	Élaborer annuellement un plan de communication en collaboration avec le comité de suivi du PGMR pour s’assurer de couvrir de manière proactive et récurrente les thématiques importantes du territoire.	MRC d'Abitibi	En continu	▪ Un plan de communication a été mis sur pied pour être lancé en 2024. ▪ Un aide-mémoire sur les matières acceptées et non acceptées dans le bac brun est en cours de réalisation et sera envoyé aux citoyens. ▪ 22 publications Facebook en lien avec la GMR totalisant 26 769 de couverture et 335 réactions, commentaires et partages. ▪ 4 formations aux citoyens comptabilisant 16 personnes.		La mise en œuvre de cette mesure a été retardée dû à un manque de main-d’œuvre temporaire. L’embauche récente d’une nouvelle ressource permettra de rattraper le retard.
1.2	Produire et diffuser annuellement le bilan des services GMR (performance, coûts, revenus).	Produire et diffuser annuellement le bilan de mise en œuvre du PGMR dans lequel on retrouve notamment les matières résiduelles générées par municipalité.	MRC d'Abitibi, Municipalités	En continu	▪ Un bilan annuel diffusé en 2023 a permis de comparer les données de 2021 et 2022 en ce qui concerne le tonnage de matières organiques, recyclables et celles envoyées à l’enfouissement.		La mise en œuvre de cette mesure est importante pour suivre la performance du PGMR et sera poursuivie annuellement comme prévu.
1.3	Impliquer les acteurs intéressés par la GMR (Chambre de commerce, grands générateurs, OBNL) au sein d’une structure permanente.	Impliquer une large diversité d’acteurs du territoire, dont les chambres de commerce, grands générateurs et OBNL au sein d’une structure de concertation.	MRC d'Abitibi	En continu	À partir de 2026		À partir de 2026

No	Mesure	Description	Responsable (s)	Échéancier	Avancement	Avancement - Nombre de municipalités	Commentaire
2.1	Promouvoir les bonnes pratiques favorisant la réduction à la source.	Réaliser différentes campagnes favorisant la réduction à la source de matières résiduelles en mettant notamment l’accent sur le milieu scolaire.	MRC d'Abitibi	En continu	À partir de 2025		À partir de 2025
2.2	Mettre en place un programme de réduction du gaspillage alimentaire.	Prévenir le gaspillage alimentaire via un programme de sensibilisation en 2 volets; l’un pour les citoyens et l’autre dédié aux ICI.	MRC d'Abitibi	En continu	À partir de 2025		À partir de 2025
2.3	Intégrer les 3RV aux politiques de fonctionnement de la MRC et des municipalités.	Intégrer le principe des 3RV dans la gestion de ses propres matières résiduelles afin de bâtir une crédibilité et une expertise.	MRC d'Abitibi, Municipalités	En continu	À partir de 2025		À partir de 2025
2.4	Assurer l’accès au service de recyclage des plastiques agricoles.	Adhérer au système de lieux de collectes officiel pour les plastiques agricoles d’AgriRÉCUP.	Municipalités, MRC d'Abitibi, UPA	2025	Non débutée		La mise en œuvre de cette mesure a été retardée dû à un manque de main-d’œuvre temporaire. L’embauche récente d’une nouvelle ressource permettra de rattraper le retard.

No	Mesure	Description	Responsable (s)	Échéancier	Avancement	Avancement - Nombre de municipalités	Commentaire
2.5	Accompagner les organisateurs d'événements dans la gestion des matières résiduelles.	Accompagner les comités organisateurs d'événements dans la gestion des matières résiduelles en mettant en place des pratiques écoresponsables.	MRC d'Abitibi	2030	À partir de 2024		À partir de 2024
2.6	Augmenter l'accessibilité pour les citoyens des services de collecte des encombrants et des RDD.	Diversifier, mutualiser et améliorer les moyens permettant aux citoyens de se départir de leurs matières à fort potentiel de réutilisation ou de leurs matières dangereuses.	Municipalités, MRC d'Abitibi	En continu	À partir de 2026		À partir de 2026
2.7	Compléter le déploiement des îlots de récupération hors foyer sur le territoire.	Offrir systématiquement une alternative à la poubelle dans les espaces publics afin de détourner les matières de l'enfouissement.	MRC d'Abitibi, Municipalités	2030	À partir de 2026		À partir de 2026
2.8	Réaliser une caractérisation des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC.	Caractériser les matières résiduelles de certains ICI ou résidences afin de mieux comprendre les problématiques pour y apporter les correctifs nécessaires.	MRC d'Abitibi	2030	À partir de 2025		À partir de 2025

No	Mesure	Description	Responsable (s)	Échéancier	Avancement	Avancement - Nombre de municipalités	Commentaire
3.1	Compléter l’implantation de la collecte des matières organiques aux ICI, aux multilogements et à la municipalité manquante.	Offrir un accompagnement adapté aux besoins des ICI et des multilogements afin d’assurer leur contribution au détournement des matières organiques de l’enfouissement.	MRC d'Abitibi, Municipalités	2026	À partir de 2024	1/18	La Ville d'Amos, par le biais de son contrat avec Sanimos, fournit un service de desserte à certaines institutions. Cependant, en l'absence d'obligation réglementaire, leur contribution en matières organiques varie et est effectuée sur une base volontaire. Cette situation, combinée au fait que la collecte des MO de ces institutions est réalisée simultanément avec les MO résidentiels, rend difficile l'estimation précise de leur apport en termes de quantité de MO.
3.2	Évaluer les options territoriales et régionales pour l’implantation d’un système de traitement et de valorisation des boues septiques.	Évaluer les options afin de maintenir une valorisation de 100 % des boues de fosse septiques en s’assurant d’uniformiser la réglementation municipale sur le territoire.	MRC d'Abitibi, Municipalités CPAT	2030	La Ville d’Amos et la MRC a réalisé une étude de faisabilité sur un site à la Ville d’Amos. On continue de suivre le projet du CTRI. Une rencontre du comité des boues de fosse septiques a eu lieu pour se pencher sur le dossier.		
3.3	Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration vidangées dont la qualité le permet par les municipalités du territoire.	S’assurer du recyclage des boues pour celles dont la qualité le permet. Les municipalités concernées devront mesurer les boues de leur étang et en planifier la vidange le cas échéant. La vidange devra se faire avec une	Municipalités, MRC d'Abitibi	2030	Suivi avec les municipalités, à faire.		

No	Mesure	Description	Responsable (s)	Échéancier	Avancement	Avancement - Nombre de municipalités	Commentaire
		entreprise spécialisée qui s’assurera de leur valorisation.					
4.1	Mettre en place des mécanismes d’accompagnement et de suivis personnalisés pour les générateurs.	Aller à la rencontre des citoyens et des ICI, afin de mieux comprendre les matières problématiques et améliorer la qualité du tri.	MRC d'Abitibi, Municipalités	2030	À partir de 2025		À partir de 2025
4.2	Mettre en place une stratégie pour améliorer la performance des ICI.	Entreprendre une tournée des ICI pour mieux comprendre les problématiques rencontrées et ainsi leur offrir un accompagnement personnalisé et adapté à leurs besoins.	MRC d'Abitibi, Municipalités	En continu	À partir de 2025		À partir de 2025
4.3	Sensibiliser les citoyens et les ICI à la gestion des résidus de CRD.	Sensibiliser les citoyens à une meilleure gestion de leurs résidus de CRD et les informer sur la bonne manière de se départir de certaines matières autres que de les envoyer à l’enfouissement.	MRC d'Abitibi	En continu	À partir de 2026		À partir de 2026

No	Mesure	Description	Responsable (s)	Échéancier	Avancement	Avancement - Nombre de municipalités	Commentaire
4.4	Sensibiliser les entrepreneurs en construction et rénovation pour la gestion des CRD.	Produire et diffuser l'information sur la gestion des CRD auprès des entrepreneurs et amorcer une démarche auprès d'eux afin de mieux saisir leurs enjeux en GMR.	MRC d'Abitibi	En continu	À partir de 2026		À partir de 2026
4.5	Redistribuer des résidus de CRD propres au réemploi et les encombrants réutilisables dans tous les écocentres du territoire.	Étendre l'initiative de redistribution des résidus de CRD propre au réemploi à l'ensemble des écocentres de la MRC et faire connaître ce nouveau service aux générateurs et aux citoyens.	MRC d'Abitibi	2030	À partir de 2025		À partir de 2025
5.1	Réaliser un suivi de l'évolution des coûts et de la performance des services de collecte et de traitement des matières résiduelles.	Mettre sur pied un outil afin de suivre l'évolution de la performance et des coûts liés à l'enfouissement, au recyclage, au compostage et aux écocentres.	En continu	2030	À mettre en place		
5.2	Structuration, déploiement et diffusion de solutions pour les matières non récupérées sur le territoire.	Évaluer un éventail de solutions possibles pour répondre à l'enjeu du manque d'infrastructures de récupération tout en prenant en compte l'éloignement des grands centres urbains et la faible densité de la population.	MRC d'Abitibi MRC de la région	2030	À partir de 2027		À partir de 2027

Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Nom de la MRC : MRC d'ABITIBI

Année : 2023

À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/		Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements), incluant les chalets	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF (Oui/Non)	Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)				Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)					
Code géo	Nom des municipalités au PGMR			Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2023	Nombre de collectes en 2023	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)				Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)	
						Début	Fin	Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires (incluant d'origine animale)	Début	Fin
88055	Amos (V)	5348	Non	5348	23	01/2023	12/2023								
88022	Barraute (M)	991	Non	991	39	01/2023	12/2023								
88070	Berry (M)	281	Non	281	20	01/2023	12/2023								
88005	Champneuf (M)	56	Non	56	39	01/2023	12/2023								
88030	La Corne (M)	482	Non	482	52	01/2023	12/2023								
88012	La Morandière-Rochebeaucourt (M)	188	Non	132	38	01/2023	12/2023								
88045	La Motte (M)	297	Non	297	26	01/2023	12/2023								
88904	Lac-Chicobi (NO)	85	Non	85	20	01/2023	12/2023								
88902	Lac-Despinassy (NO)	18	Non	0											
88035	Landrienne (CT)	402	Non	393	52	01/2023	12/2023								
88080	Launay (CT)	118	Non	118	20	01/2023	12/2023								
88090	Preissac (M)	565	Non	565	26	01/2023	12/2023								
88065	Saint-Dominique-du-Rosaire (M)	230	Non	230	23	01/2023	12/2023								
88060	Saint-Félix-de-Dalquier (M)	382	Non	382	52	01/2023	12/2023								
88040	Saint-Marc-de-Figuery (P)	380	Non	380	52	01/2023	12/2023								
88050	Saint-Mathieu-d'Harricana (M)	357	Non	357	20	01/2023	12/2023								
88085	Sainte-Gertrude-Manneville (M)	325	Non	325	20	01/2023	12/2023								
88075	Trécesson (CT)	576	Non	576	20	01/2023	12/2023								
88802	Pikogan (R)	183	Non	183	52	01/2023	12/2023								

Nom du répondant : MÉLANIE FALARDEAU

Fonction du répondant : DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINT

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Mel Falardeau
Signature

04/06/2024
Date